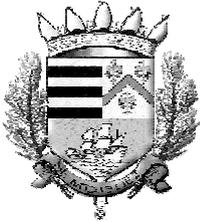


VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

ARRETE
PORTANT NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU MAIRE
AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION
PLENIERE DE LA DELEGATION TERRITORIALE D'ACTION
SOCIALE DE ROYAN-MARENNES-OLERON

HT/SM
ASG n° 08.0407

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Hélène CROUE, Adjointe au Maire, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour siéger comme représentant du Maire au sein de la Commission Locale d'Insertion Plénière de la Délégation Territoriale d'Action Sociale de Royan-Marennes-Oléron.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2008

Fait à Royan, le 8 avril 2008
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN